

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2016

ABSENTE EXCUSEE : Mme GARCIA E.

PRESENTS : 14

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08 juillet 2016

CONSULTATION ET CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire donne compte rendu de la réunion d'ouverture des plis (4 offres), ainsi que de la proposition de la commission. Le moins disant est la société EUROVIA pour un montant de 115 541.10 Euros. Le Maire informe également que la demande de subvention du Département devrait être attribuée pour un montant de 59 899 Euros. Le Conseil Municipal approuve l'offre de la Société EUROVIA à l'unanimité.

REFECTION D'UN CHEMIN MITOYEN AVEC PONCINS

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis reçue de la Mairie de Poncins pour la réfection du chemin d'un montant HT de 10 450.50 Euros. Après discussion, le Conseil Municipal estimant que ce chemin ne dessert aucune habitation de Ste Foy, décide de participer à hauteur de 15%.

RENOUVELLEMENT D'ADHESION A LA SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE PROPOSEE PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette adhésion consiste à pouvoir transmettre les délibérations et les arrêtés par voie dématérialisée au contrôle de légalité de la Préfecture. Le Conseil Municipal approuve ce renouvellement à l'unanimité.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes de subventions faites au titre de l'enveloppe de solidarité pour l'achat d'un chapiteau et l'installation d'une climatisation à la boulangerie. Donne lecture d'un courrier informant de l'attribution de ces subventions ; pour le chapiteau dépense subventionnable retenue 6 283 Euros HT pour une subvention de 3 770 Euros. Le reste est à la charge de l'association « Les enfants des étangs ». Pour la boulangerie, dépense subventionnable retenue 4 386 Euros HT pour une subvention de 2 632 Euros.

AVENANT AU COCS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier adressé au Département demandant d'annuler le projet d'étude d'aménagement global du bourg et de le remplacer par la réhabilitation d'un bâtiment communal en salles associatives. Dans son courrier du 05 septembre dernier, le Département informe que la commission permanente de l'assemblée départementale a approuvé l'avenant, avec une prolongation du COCS de 1 an soit jusqu'en novembre 2017.

ECOLE

Monsieur le Maire donne compte rendu de la rentrée des classes. 50 élèves répartis sur 3 classes. Mme KELLER directrice, Mme CROZET, et Mme POUILLON complétée par Mme TOINON. Rappelle que Mme LEGROS gère la cantine, les TAP et la garderie du soir, Mme TOUZEAU aide à la cantine et effectue le ménage de toute l'école sauf la classe de maternelle, gérée par Mme PEILLER qui en assure l'entretien ainsi que les fonctions d'ATSEM.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue avec la municipalité de CLEPPE en juillet concernant le RPI. Une deuxième réunion est fixée au 17 octobre.

SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe que le nouveau site internet est en ligne depuis le 1^{er} septembre. Remercie vivement Mr Jean-Pierre BARBIER pour son investissement bénévole à sa création ainsi que pour son suivi pour tout ce qui concerne les associations. Pour rappel l'adresse du site est : stefoystulpice.fr

DROIT DE PASSAGE VERS LOTISSEMENT THOMAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un accord a été signé en 2014 entre Mr THOMAS et la Mairie qui consiste à autoriser les enfants et la population à se rendre au stade par cet accès en toute sécurité. En contrepartie la municipalité s'était engagée à nettoyer tous les gravats et à semer de l'herbe. Ces travaux ont été effectués cette semaine par les employés et 2 adjoints.

INFORMATIONS DIVERSES

La commune loue l'appartement au-dessus de la mairie (80m², 2 chambres + 1 petite). Disponible à compter du 1^{er} octobre – loyer de 460 Euros

G. PONVIANNE : Donne compte rendu de l'avancement des travaux pour le THD.

Rappel que la fête patronale se déroulera le week end du 08 et 09 octobre.

Le Maire, M. MIOMANDRE